



attac

LE COURRIEL D'INFORMATION

n° 150 – Mardi 11 juillet 2000.

DETTE = MORT

Dans ce numéro

- 1- Taxe Tobin
- 2- Dette = mort
- 3- Privatisations
- 4- Attaque contre les services publics
- 5- Sida, fin de l'indifférence
- 6- Rapport du PNUD 2000

En bref...

1- Taxe Tobin. Alors que le Ministre des finances français reçoit ATTAC, nous publions ici un compte rendu de la première rencontre interparlementaire mondiale sur la Taxe Tobin qui s'est tenue le 28 juin. Un communiqué à propos de la rencontre avec M Fabius paraîtra dans notre prochain numéro.

2- Dette = mort. Voici la seule arithmétique que veut comprendre l'évêque de Sao Félix. Il en appelle à l'union continentale contre ce fléau mortel.

3- Privatisations. Le gouvernement tunisien « libéralise » à tout vent. RAID, ATTAC Tunisie, invite toutes celles et ceux qui le souhaitent à réagir.

4- Attaque contre les services publics. Après l'enseignement supérieur au Brésil (voir Courriel n° 148), La Poste d'Asnières. N'allez pas croire qu'il y a un « petit » et un « grand » problème, il y a un même problème. Nous vous invitons à signer la pétition du groupe local ATTAC 95 Nord Est.

5- SIDA, fin de l'indifférence. S'achève à Durban une conférence internationale sur la maladie. Nous savons que plusieurs centaines de millions, voire un milliard, de personnes vont mourir de la maladie. Pourtant ce sont les mêmes logiques marchandes qui sont en action pour l'accès aux soins et aux médicaments, la prise en charge des malades, la prévention.

6- Rapport du PNUD 2000. Vous cherchiez un livre pour cet été ?... Mis à part les publications de René Passet, de Susan George, les petits livres d'ATTAC... voici un ouvrage essentiel. Nous vous invitons à l'acheter sous forme papier ou à le consulter sous forme électronique sur le site Internet. Quelques extraits qui témoignent de l'urgence de nos campagnes.

Taxe Tobin

Le 28 juin 2000, un événement extraordinaire s'est produit dans le bâtiment du parlement Européen de Bruxelles.

Environ 100 personnes ont participé au premier rassemblement Inter-Parlementaire sur les taxes du type Tobin. Les taxes du type Tobin furent proposées pour la première fois par le prix Nobel et économiste James Tobin, en 1972, suite à des premières suggestions faites par John Maynard Keynes en 1936. L'occurrence des crises monétaires tous les 19 mois dans les années 1990 a poussé certaines personnes à considérer et reformuler des idées de Tobin.

Les gens rassemblés à Bruxelles sont venus écouter et s'engager dans des discussions avec 22 Membres du Parlement Européen. (M.E.Ps) de partis politiques dans 12 des 15 pays membres de l'Union Européenne, 14 Membres de Parlements de partis dans 8 pays et 8 personnes d'organisations non-gouvernementales (NGOs). Il est, pour le moins, impressionnant de s'adresser à un auditoire pour lequel chaque phrase est traduite en 11 langues différentes.

La branche Canadienne de ce mouvement a commencé son action autour du meeting du G-7 à Halifax en 1995. Un petit groupe nommé " Halifax Initiative " a fait appel à notre Ministre des Finances Paul Martin afin de demander aux 7 pays de mener une enquête sur les taxes du



attac

type Tobin. L'affaire fut étudiée et rapidement abandonnée pour sa mise en oeuvre difficile. Mr Martin a rappelé à Robin Round, un meneur du groupe Halifax, qu'après tout, il n'y avait pas de formation nationale soutenant cette idée. Ainsi, le groupe de Robin et des activistes d'organisations non gouvernementales comme l'" Ecumenical Coalition for Economic Justice ", " Result Canada ", le Conseil des Canadiens, des syndicats travaillistes, et d'autres (les suspects habituels) ont commencé à construire une formation nationale. Après une campagne épuisante le 23 mars 1999, lors d'un vote de 164 contre 83, Le parlement canadien (House of Commons) a voté une résolution proposée par le membre du NDP Lorne Nystrom demandant au Canada de se joindre aux autres pays dans une investigation de haut niveau sur la faisabilité des taxes du type Tobin. La résolution était supportée par les Libéraux et le NDP, mais le " Reform Party ", " Progressive Conservative " et le " Bloc Québécois " s'y sont opposés. Un Membre du Bloc, Stephan Tremblay, supportant la résolution, fut le seul membre du parlement canadien s'exprimant au meeting de Bruxelles.

La motion de Nystrom fut la première à être votée par un corps parlementaire dans le monde. Les activistes dans les autres pays ont été aussi vigilants que les canadiens avec différents niveaux de succès.

En France, par exemple, en 1998 un groupe appelé Association pour une Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC) fut formé à Paris et comprend aujourd'hui plus de 100 000 membres dans plus de 100 villes Françaises ainsi que des agences en Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Grèce, Irlande, Italie, Maroc, Pays Bas, Québec, Sénégal, Espagne, Suisse et Tunisie. Les membres des agences d'ATTAC faisant cause commune avec des groupes similaires dans d'autres pays (ex : War on Want au Royaume Uni, SOLIDAR et Caritas Internationalis en Europe et ailleurs, la Tobin Tax Initiative aux USA) permirent de faire naître des résolutions après que celles de Nystrom qui furent évoquées en Finlande, au Brésil, en Belgique, en France, aux USA et dans l'union Européenne.

En janvier 2000 une résolution du type Nystrom avait le support de 200 membres du Parlement Européen, mais manqua le vote de 6 voix. Suite à cet échec, les supporters de la résolution ont décidé d'y apporter d'autres propositions venant du monde entier afin de se développer davantage et de renforcer leur position pour remporter le vote.

Une Charte Fondatrice fut mise au point par la Commission (Membres du Parlement Européen) sur les Taxes Capitales, les Systèmes Fiscaux et la Globalisation en coopération avec Harlem Désir de France et Glyn Ford du Royaume-Uni. Entre autre, la Commission appelle pour une série de discours dans le Parlement Européen sur les Taxes Tobin, séminaires avec les Membres de Parlements et Organisations Non Gouvernementales des nations du Nord et du Sud, et des initiatives internationales dans le G-7, G-20, IMF et les Nations Unies. Quatre cents parlementaires du monde entier ont signé une pétition afin d'obtenir au moins 1000 voix.

Il est peut-être surprenant qu'il faille accomplir des efforts aussi intenses et soutenus pour obtenir de gouvernements prétendus démocratiques une simple réponse à propos d'investigations sérieuses sur une idée.

Nul doute qu'une partie du problème est simplement le résultat de gouvernements aux emplois du temps chargés. Il semble aussi que nous vivions dans un monde où la minorité de gens riches et leurs agents financiers rattachés ont une influence démesurée sur les emplois du temps gouvernementaux, et les taxes de type Tobin sont une menace à leur hégémonie.

De telles taxes représentent un véhicule par lequel les autres membres de la société civile peuvent de nouveau revendiquer leur droit de contrôler leur futur financier, donc futur politique. Plus précisément, sous la forme d'une taxe à 2 échelons levée au niveau d'établissement et de paiement des prix de transactions étrangères d'échange. De telles taxes promettent deux bénéfices importants. La première, une taxe basique de, disons, 0.02% (2 points de base) sur tous les paiements, fournirait un flux stable de revenu du marché global afin de financer les causes importantes de la communauté planétaire, tels l'élimination de la pauvreté, les sans logis, la maladie et la dégradation de l'environnement, et une réserve pour l'éducation, la nourriture, la protection et l'espoir. La seconde, une taxe à fort taux de surcharge jusqu'à 100% sur les paiements (une aubaine taxant efficacement les profits du capital) en dehors d'un volume prédéterminé d'échange normal et qui permettrait aux gouvernements de combattre les spéculateurs monétaires en les taxant au lieu d'élever les taux d'intérêts provoquant récessions et chômage, ou en épuisant les réserves d'argent étranger. Sous la lumière de telles promesses, il est compréhensible que les taxes du type Tobin ont et continueront à attirer l'attention de



attac

nombreuses personnes à ce moment précis de l'histoire.

Personne ne prétend que de telles taxes résoudront tous les problèmes courants troublant les marchés financiers, mais nous croyons qu'elles formeront une importante réforme de l'architecture des finances mondiales.

Alex C. Michalos, Ph.D.F.R.S.C
Professeur et " Chair " en Sciences politiques
Université de Colombie Britannique du Nord
Traduction. Simon, coordintrad@attac.org
Première parution Newsletter n° 38
newsletter@attac.org

Dettes = mort

Pedro Casáldaliga,
Evêque de Sao Félix do Araguaia, MT (Brésil)

Naitre endetté, vivre endetté, mourir endetté...
c'est le destin de tous les pauvres du Tiers Monde, la fatalité de notre Amérique. Et être ainsi endetté équivaut à être interdit de vie. La Dette Externe est la mort interne.

Nous finissons par nous habituer à cette guerre totale, la plus meurtrière de toutes celles que l'histoire de l'humanité n'aie jamais connu. L'expression maximale de la domination internationale. Le plus grand crime du capitalisme. Guerre, domination, crime, d'un autre côté, cyniquement justifiés dans le Droit International: il s'agit d'une dette, et la dette est un droit comme un devoir, et les dettes se paient...

Nos hommes politiques, les accords internationaux, la conscience démobilisée ou subordonnée font de la Dette Externe la Constitution réelle de nos peuples opprimés. A cause de la dette, nous ne pouvons pas faire de Réforme Agraire, à cause de la dette, nous ne pouvons nous occuper ni de la santé ni de l'éducation ni des salaires...

Rejeter la Dette est de l'ingénuité politique, une fugue historique, de l'irresponsabilité économique. Et nous continuons à payer, non pas la Dette, mais à peine ses intérêts : 11 mille millions de dollars par an de notre maigre Brésil!

Les Eglises historiques, dans ce pays, sans populisme ni irresponsabilités, par principes éthiques et par exigence évangélique élémentaire, ont d'ores et déjà déclaré ensemble que la Dette Externe est immorale: elle ne peut être payée et elle ne doit pas être payée.

Mais le sens commun et les statistiques honnêtes savent très bien que nous avons déjà payé cette Dette, avec les intérêts d'exploitation, de misère et de mort.

Si une quelconque solidarité conjointe peut sauver notre Amérique de l'effondrement économique et social auquel le Premier Monde et ses mécanismes nous condamnent, ce serait la volonté conjuguée, « latinoaméricainement » unie, de ne pas payer la Dette Externe.

Il sera toujours plus ingénieux, plus cynique, plus suicidaire de payer pour mourir, pour voir nos peuples annihilés par la faim, par les maladies, par la marginalisation mondiale

Contre la Dette Externe, la Dignité Continentale Intégrale.

Service Informatif alai-amlatina
Agence Latino-américaine d'Information
INTERNET: info@alai.ecuanex.net.ec
URL: <http://www.alainet.org>

Traduction : Veronica Jubera,
coordintrad@attac.org
Parution Correo informativo n° 43
informativo@attac.org

Privatisations

LES PRIVATISATIONS ; COUP SOCIAL ELEVE ET CONFISCATION DE LA SOUVERAINETE POPULAIRE

Dans le cadre de sa politique de privatisation, le gouvernement tunisien vient de signer le 25 mai 2000, le contrat de vente de la Société des Ciments Artificiels (CAT) au groupe italien COLACEM. Cela porte à cinq le nombre des cimenteries ainsi concédées au capital étranger depuis octobre 1998 : la cimenterie d'Enfidha (vendue au groupe espagnol UNILAND), la cimenterie de Djebel Oust (groupe portugais CIMPOR), la société des ciments de Gabès (groupe SECIL portugais) et la société des ciments d'Oum-EI-Kélil (groupe portugais).

Par ailleurs, un appel d'offre international, visant la vente de la société Ciment Amiante Tunisie (CIAMIT) de Bizerte, a été lancé récemment. Ainsi, dans un laps de temps relativement court (moins de deux ans), le gouvernement tunisien aura réussi à liquider la quasi-totalité de ce secteur stratégique.

En fait, nous assistons depuis 1996 à un véritable durcissement de la politique



attac

économique libérale sous les effets conjugués de l'entrée en vigueur des accords du GATT (1995) et de l'accord de libre échange avec l'Union européenne (1996) d'une part, et la pression du remboursement du service de la dette (876 millions de \$ en 1986 contre 1.577 en 1998) d'autre part. Depuis cette date, l'état tunisien a procédé à la mise en vente d'entreprises bénéficiaires telles que ces fameuses cimenteries. Dans le même temps, les privatisations se sont étendues aux grandes unités industrielles opérant dans des secteurs clés de l'économie tunisienne.

Il est à noter aussi que la réglementation qui régit les opérations de privatisations a été sensiblement assouplie (surtout la loi 96-74 du 29 juillet 1996), rendant très alléchantes les offres du gouvernement tunisien. En effet, on ne compte plus les dégrèvements fiscaux et autres exonérations fiscales, telle que l'exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés pendant les cinq premiers exercices d'activité effective... Le résultat est là ; une cinquantaine d'entreprises a été vendue ces deux dernières années contre 48 durant les huit premières années du programme. De plus, le produit de la vente récente des cimenteries représente à lui seul près des 2/3 des recettes totales générées par les privatisations depuis 1987

Parallèlement, les opérations de vente s'effectuent dans le cadre très restreint des commissions spéciales (notamment le Comité technique de privatisation, les banques d'affaires, les Cabinets d'évaluation, etc.) ; sans aucun contrôle citoyen, ni contrôle parlementaire, même formel. De plus, elles font porter, les frais de la gestion bureaucratique (avec tout l'assortiment d'usage : mauvaise gestion, vol, détournement de fonds, surfacturation, corruption) sur le compte des employé(e)s des entreprises publiques, et des masses populaires en général.

Ainsi, la politique de privatisation prend de plus en plus, l'allure d'une opération de bradage du patrimoine industriel national au profit notamment du capital mondial ; celui-ci a raflé 67% (852,9 MD) de la valeur totale des privatisations. Ce capital détient désormais une position hautement stratégique dans l'économie tunisienne.

Les premières victimes de cette politique libérale sont les salarié(e)s des entreprises privatisées ; les licenciements se comptent par milliers. Et le fait que le cahier des charges prévoie à l'occasion d'étaler les licenciements sur une période assez longue, ne change pas grand

chose à l'affaire. Dans la pratique, dès la signature du contrat le nouvel acquéreur procède, en dépit de ses engagements passés, à des licenciements massifs, sans pour autant que les autorités de tutelle n'interviennent.

Mais les répercussions négatives qui résultent des privatisations actuelles s'étendent, en fait, beaucoup plus au-delà ; ils touchent par ricochet de larges couches de la population et de nombreux secteurs d'activités. Ces privatisations créent par la même occasion une situation difficilement réversible et qui rend, à l'avenir, l'élaboration d'une politique économique indépendante, visant à promouvoir un développement national durable, beaucoup plus complexe et difficile à mettre en œuvre.

Enfin, le RAID exprime sa vive préoccupation devant le fait que la politique de privatisation continue d'être menée en dehors de tout contrôle citoyen. Notre préoccupation est d'autant plus grande que les opérations de vente se sont étendues, à un rythme de plus en plus accéléré, aux grandes unités économiques opérantes dans des secteurs clés. Cette politique, imprévoyante voire même dangereuse, fait peser de lourdes hypothèques sur l'avenir de tout un peuple. Les citoyen(ne)s ont le droit de savoir. Ils ont le droit d'avoir leur mot à dire à propos d'un dossier si grave qui engage leur avenir. Cet impératif est d'autant plus urgent que la liste des "privatisables" ne cesse de s'allonger jour après jour : Société évolution économique, société gabésienne d'emballage, Société nationale de distribution de pétrole, Tunisair, Société des stations thermales et des eaux minérales...

Le RAID décide d'engager le débat ; le 12 juillet 2000 nous organisons une journée d'action sur les privatisations. Le même jour, d'autres associations, en France et en Italie, engagent la résistance citoyenne avec nous.

Informez, nourrissez le débat, agissez ensemble et se faire entendre sur les conséquences graves des privatisations est notre but.

Soutenez le RAID, rejoignez les rangs de la résistance citoyenne à la politique libérale

Pour le RAID, Le président, Fathi CHAMKHI
tunisie@attac.org

Attaque contre les services publics

ATTAC Val d'Oise Nord-Est contre la « libéralisation » (c'est-à-dire la privatisation) du service public de la poste.



attac

Historique

Tout a commencé au mois de mai par la fermeture brutale du bureau de poste d'Asnières-Sur-Oise (village d'environ 2000 habitants) l'après-midi. Prétendument pour appliquer la loi sur les 35 heures.

Les membres du groupe local ATTAC, habitants d'Asnières, ont alors lancé une pétition, refusant la logique de marchandisation du service public sous-jacente et la déshumanisation qu'elle implique (cf. texte ci-joint). Cette pétition a été déposée dans trois commerces du village. Nous avons également tenu une permanence de signatures devant le bureau de poste plusieurs dimanches matin, à l'occasion du marché. Cela a donné l'occasion de discussions montrant l'attachement des signataires à une certaine conception du service public « à la française » : la prise en compte de besoins d'usagers, formant une certaine communauté, participe au lien social, ce que ne ferait pas une entreprise privée.

Nous avons rencontré le maire du village (RPR), pour un échange d'informations qui a abouti, au delà des divergences d'analyses, à l'accord sur la nécessité du maintien de l'ouverture l'après-midi et à sa signature de notre pétition.

Nous avons également rencontré un représentant CGT-PTT (une démarche semblable est en cours auprès de SUD-PTT, ces deux syndicats n'ayant pas signé l'accord sur les 35 heures, prétexte à cette fermeture). La discussion a montré une large convergence de vue sur la nécessité d'opposer une logique sociale et humaine aux arguments de rentabilité des dirigeants de la poste.

Un rendez-vous conjoint ATTAC – CGT - SUD a été sollicité auprès du directeur du groupement postal concerné. Il nous a été refusé. Nous lui avons alors écrit, à lui ainsi qu'aux différents élus de la région (cf. lettre ci-jointe). Nous attendons sa réponse, et relancerons l'action en Septembre.

Lettre à Monsieur Landolf, directeur du groupement postal de Roissy-Plaine de France.

Monsieur,

Nous sommes, au 4 juillet 2000, 613 habitants d'Asnières-Sur-Oise et des environs à nous étonner et à refuser la brusque fermeture du bureau de poste d'Asnières l'après-midi. Nous ne comprenons pas qu'un service public puisse

risquer, au nom de critères de rentabilité, de détériorer le tissu social, au moment même où le village, comme l'ensemble de cette région, accueille de nouvelles populations.

Après échange d'informations le 17 juin avec M. Krieguer, maire d'Asnières, cette fermeture nous semble encore plus incompréhensible. Un questionnaire vous aurait informé d'un usage et d'un attachement particulier des asniérois à leur bureau de poste, signe de la qualité et de la nécessité du service rendu. La mairie s'est par ailleurs budgétairement engagée à rénover la façade de ce local très typique. Sa situation sur la place du village, au côté de plusieurs commerces en fait aussi bien un lieu de rencontre quotidien, ce qui est essentiel à nos yeux, qu'un local au potentiel commercial, ce qui semble être l'argument de cette fermeture.

Nous ne voyons pas comment les principes de continuité, d'égalité et d'adaptabilité propre aux services publics peuvent conduire à fermer un bureau et à supprimer un emploi. Une « analyse de fréquentation », dont par ailleurs les résultats ne sont pas connus, suffit-elle ? Il faudrait alors aussi supprimer les services financiers puisqu'aucun placement n'a été effectué à Asnières !

Nous restons convaincus qu'au contraire les services publics doivent continuer à prendre en compte des phénomènes que le marché ignore : au nom de la rentabilité, faudrait-il fermer un bureau où la qualité humaine et professionnelle donnait toute satisfaction aux usagers ?

Avez-vous intégré dans votre étude les déplacements en voiture occasionnés par cette fermeture, alors que la France s'est engagée, au sommet de Kyoto, à réduire ses émanations de dioxyde d'azote ?

Avez-vous pensé au coût social de la déshumanisation, notamment pour nos anciens ?

Tout ceci nous semble absurde, c'est pourquoi nous demandons la réouverture de ce bureau de poste l'après-midi et le maintien d'un deuxième emploi, et désirons vivement vous rencontrer pour pouvoir en discuter avec vous, au nom des plus de 600 habitants qui ont signé la pétition dont nous aimerions vous remettre les originaux en main propre.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour le comité ATTAC Val d'Oise Nord-Est



attac

Marie-Pascale Léger.

PETITION

NON A LA FERMETURE DE LA POSTE L'APRES-MIDI !

Pourquoi la fermeture du bureau de poste l'après-midi ?

On nous dit que ce sont « les 35 heures ». L'explication est un peu courte !

Alors que la réduction du temps de travail doit permettre de créer des emplois, à Asnières, on en supprime un !

Qu'on ne se trompe pas : avec la diminution des heures d'ouverture, c'est la fermeture définitive qui guette notre bureau de poste, comme dans d'autres villes ou d'autres quartiers.

Les mêmes causes produisent inévitablement les mêmes effets : derrière le fallacieux prétexte de la réduction du temps de travail, c'est le sacrifice du service public sur l'autel de la sacro-sainte rentabilité qui frappe.

Nous savons le ravage qui en a résulté dans d'autres pays et régions. Il n'y a aucune raison d'espérer qu'Asnières fasse exception à la logique de la mise en cause des services publics en vue de laisser le « marché » à des entreprises privées ! Pour ceux qui pensent que « ce n'est pas plus mal », rappelons à quel prix nous payons une eau « privatisée » que ne pouvons même plus boire ! Et demain, l'hôpital ? Pas d'argent, pas de soins ?

La poste doit rester un service public, accessible aux usagers quels qu'ils soient, traités à égalité, qu'ils envoient une lettre ou fassent un placement !

Qu'on ne se trompe pas : la poste est, pour beaucoup sinon pour tous, un lieu de rencontre au coeur du village ! Avec la fermeture de la poste, c'est donc aussi l'inexorable transformation d'Asnières en « village dortoir » ! C'est comme cela que, dans de trop nombreux endroits en France, a commencé la tristement célèbre « désertification » : par la fermeture des services publics, écoles, postes, hôpitaux...

Refusons cette évolution qui se fait au détriment de l'emploi et des rapports humains ! Imposons le maintien du service postal l'après-midi à Asnières !

Le service public n'est pas une marchandise à rentabiliser !

Le comité ATTAC Val d'Oise Nord-Est
attac95ne@attac.org

Plus d'informations : ATTAC Vaud a édité une brochure « Du service public au service marchand ». Contactez-les pour vous la procurer : ATTAC – Vaud; Case postale 34; 1000 Lausanne 20 ; vaud@attac.org

SIDA, fin de l'indifférence

XIIIe CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'ÉPIDÉMIE

Sida, fin de l'indifférence
(7 juillet 2000)

Les proportions que prend la pandémie de sida rendent intenable la politique de l'autruche. Si l'indifférence a longtemps été la règle des institutions internationales et, surtout, des bailleurs de fonds, l'heure est venue des déclarations de « guerre » et des appels à la mobilisation générale. On a recours aux phrases-choc (« Dans certains pays, plus d'un tiers des jeunes de quinze ans pourraient mourir du sida », annonce le dernier rapport d'Onusida), à la prévention par la terreur, dans l'espoir de sortir les opinions occidentales de leur apparente insouciance.

C'est que les projections faites au début des années 90 (1) se sont transformées en terribles réalités : 53 millions de personnes ont été infectées, depuis le début de l'épidémie, par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). 19 millions en sont déjà mortes. L'Afrique subsaharienne paie le plus lourd tribut à la maladie, avec 24 millions de personnes touchées, et une large proportion des 2,6 millions de décès recensés en 1999 (voir la carte). Marquant ce virage, la XIIIe conférence internationale sur le sida se tient pour la première fois sur le sol africain, à Durban (une des villes les plus touchées d'Afrique du Sud) du 9 au 14 juillet 2000.

Dans ce grand « supermarché du sida », on évoquera les espoirs : les pistes pour la recherche d'un vaccin, les traitements qui se perfectionnent, les connaissances qui avancent à un rythme incroyable pour une maladie qui n'a pas vingt ans. Mais l'existence de médicaments ne signifie pas que tout le monde y a accès: le prix fixé est trop élevé (atteignant jusqu'à vingt fois le coût de production) et des choix



attac

commerciaux ont pour effet de priver totalement certains pays de molécules essentielles.

Les Etats-Unis ont fini par comprendre que l'indifférence des pays riches allait leur coûter plus cher, en termes de sécurité, de stabilité et de santé, que le financement de la lutte contre la maladie à l'étranger. Ainsi, bien qu'il soit éradiqué en Occident, la survivance du virus de la poliomyélite dans le reste du monde (5 000 cas en 1997) oblige les Etats-Unis à dépenser 230 millions de dollars pour s'en protéger. La santé, du point de vue de l'épidémiologie ou de la sécurité sanitaire, a tout d'un « bien public global ». Venir en aide aux pays pauvres, aux populations précaires des pays riches et aux femmes (toutes catégories particulièrement victimes), c'est aussi s'aider soi-même, expliquent des organismes aussi peu suspects d'« angélisme » que le Conseil national de sécurité du président William Clinton.

Si ces analyses peuvent contribuer à débloquer des budgets pour des campagnes d'information, pour la prévention de la transmission materno-fœtale (il suffit d'un court traitement à l'AZT pour réduire le risque de moitié), etc., elles négligent toutefois un aspect essentiel du problème : avant d'être un danger (pour ceux qui ne sont pas touchés), le sida est une maladie. Qui affecte gravement la vie des personnes atteintes. Or, en l'absence de toute perspective thérapeutique, celles-ci ne sont pas encouragées à assumer leur statut sérologique et ses conséquences.

Au plan individuel, l'impossibilité d'accéder aux traitements conduit, souvent, à une attitude de dénégation de la séropositivité (puis de la maladie), peu propice à l'adoption « responsable » de précautions destinées à ne pas contaminer les autres (rapports sexuels protégés, usage de seringues personnelles, etc.). Au plan collectif, elle suscite le rejet et la relégation des malades, perçus comme « vecteurs » de l'épidémie. Au plan politique, l'étendue du désastre et le sentiment d'abandon ont même pu amener certains dirigeants (dont le président sud-africain Thabo Mbeki, qui doit gérer un pays où 19,94 % des 15-49 ans sont séropositifs) à participer à des polémiques para-scientifiques dommageables (voir la « Déclaration de Durban »). Ces trois mécanismes funestes se renforcent les uns les autres. L'insistance exclusive sur la prévention, qui marginalise les efforts pour l'accès aux traitements, accélère ainsi la propagation de l'épidémie. La politique du « tout-prévention » s'est elle-même mise en échec.

Plusieurs démarches peuvent permettre de soigner tous les malades. Mettre en place un fonds international (et des mécanismes bilatéraux) à visée thérapeutique, et s'appuyer sur l'expérience des succès et des échecs rencontrés par le fonds créé par la France en 1998. Décréter un état d'urgence sanitaire conduisant à suspendre les prétentions des firmes pharmaceutiques à fixer librement leurs prix et à empêcher la copie et la production des molécules par des laboratoires locaux concurrents. Brésil, Thaïlande, Inde et Afrique du Sud en ont les capacités techniques et scientifiques, et, parfois, mettent déjà ces dernières en œuvre ; ces pays peuvent être soutenus dans leur bras de fer avec les laboratoires. Rétablir la concurrence entre les quelques grandes compagnies pharmaceutiques qui, par fusions boursières, acquisitions de brevets et alliances stratégiques constituent des cartels et des monopoles. L'Assemblée mondiale de la santé réclame ainsi « la mise en place d'un système de contrôle des prix des médicaments ». Le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (Onusida, créé en 1996) appelle aussi à un « allègement de la dette, [qui] aggrave le manque de fonds pour élargir la riposte au sida ».

« Nous sommes toujours au début de la pandémie, ni en son milieu, ni à sa fin, rappelle Sandra Thurman, directrice du Bureau de la présidence américaine pour la politique du sida. Nous savons avec certitude que, avant que nous soyons en mesure de stopper la pandémie, des centaines de millions de personnes auront été infectées et en seront mortes, dans le scénario le plus favorable ». L'épidémie globale appelle une réponse globale. Les chercheurs, industriels, responsables politiques et représentants d'organisations internationales tâcheront certainement, à Durban, de concrétiser cette idée. Des crédits seront annoncés, des mécanismes et des accords seront discutés. S'ils devaient consacrer une approche sécuritaire (prévention exclusive) ou minimaliste, à leur prévisible échec s'ajouterait la poursuite d'une ignominie qu'il faudra bien qualifier de raciste.

PHILIPPE RIVIÈRE. Philippe.Riviere@Monde-diplomatique.fr

(1) Lire l'enquête du Washington Post sur l'alerte donnée par divers experts (dont ceux de la CIA en 1990) et la longue absence de réaction politique adaptée.
<http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/world/issues/aidinafrica/A47234-2000Jul4.html>



attac

Voir aussi <http://www.monde-diplomatique.fr/dossiers/sida/>

Rapport du PNUD 2000

- Dans les années quatre-vingt-dix, les guerres et les conflits internes ont forcé 50 millions de personnes à fuir leur domicile. (ch. 2)

- Cent millions d'enfants vivent ou travaillent dans la rue. (Vue d'ensemble)

- On dénombre plus de 10 millions de réfugiés et de cinq millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. (ch. 2)

- En 1998, les 48 pays les moins avancés se sont partagé moins de 3 milliards de dollars d'investissement direct étranger, soit à peine 0,4 pour cent du total. (ch.4, encadré 4.7)

- On estime qu'une personne sur cinq participe à une forme ou une autre d'organisation de la société civile. (Vue d'ensemble)

- A l'échelle planétaire, il manque aux pays en développement quelque 80 milliards de dollars par an pour assurer à tous les services de base. (Vue d'ensemble)

- En 1999, la fortune cumulée des 200 personnes les plus riches du monde a franchi la barre des 1 000 milliards de dollars. A titre de comparaison, les 582 millions d'habitants des 43 pays les moins avancés ont totalisé un revenu cumulé de 146 milliards de dollars. (ch. 4)

Le rapport est disponible en trois langues dans son intégralité
<http://attac.org/fra/orga/doc/pnud02fr.htm>